

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

Au siège

29 Avril 2024

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Mesdames Ghislaine YESLI KERRAD

Messieurs Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE, Daniel VIARD, Daniel VOISIN

Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de SEINE-ET-MARNE), Jean-Pierre MEURILLON (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Ahmed HADEF (Président du District de la SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE)

Assistent :

Mesdames Sophie GERMAIN (Directrice Générale), Florence DUC (Directrice Générale Adjointe)

Messieurs Hughes DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :

Mesdames Christine AUBERE (excusée), Joëlle MONLOUIS (excusée), Marie-Christine TERRONI (excusée),

Messieurs Ahmed BOUAJAJ, (excusé), Philippe COUCHOUX (excusée), Claude DELFORGE (excusé), Toufik MOUKRIM (excusé), Christian PORNIN (excusé)

En ouverture de la séance, le Président précise que dans le cadre de la politique RSE de la Ligue, les dossiers des réunions du Comité (ordre du jour et documents s'y rapportant) ne feront plus l'objet d'une impression papier mais seront désormais disponibles par voie dématérialisée sur une tablette mise à la disposition de chaque participant lors de ces réunions, ce dont se réjouissent l'ensemble des membres du Comité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 25 MARS 2024

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à la majorité (1 vote « CONTRE » : M. Jean-Pierre MEURILLON) le procès-verbal de sa réunion plénière du 25 Mars 2024.

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Au 26.04.2024, la Ligue a enregistré 326 932 licences, soit une augmentation de 7,5% par rapport à la fin de saison dernière (+ 23 850 licences).

Au terme de la présente saison, la Ligue atteindra ainsi un nouveau record, le 3^{ème} sur les 3 dernières saisons.

Il est notamment relevé que, pour la présente saison, l'augmentation par rapport à la saison N-1 (+ 7,5%) est plus importante qu'à l'issue de la saison 2022-2023 où l'augmentation par rapport à la saison N-1 n'était « que » de 4,8% (+ 14 036 licences).

Au niveau national, l'augmentation par rapport à la fin de saison dernière est de 8,2% (+ 180 248 licences).

Il est ainsi observé qu'au 26.04.2024, la Ligue a contribué à hauteur de 13% à l'augmentation nationale.

A date, le poids des licenciés franciliens dans l'effectif total reste stable par rapport à la saison dernière à hauteur de 13,7%.

Il est ensuite communiqué quelques éléments relatifs à l'âge moyen des licenciés franciliens au titre de la saison 2023-2024 :

- . Effectif total : 20 ans (idem 2022-2023)
 - Âge moyen des licenciés : 19 ans
- . Praticants : 16 ans (17 ans en 2022-2023)
- . Non-praticants : 44 ans (idem 2022-2023)

Les membres du Comité prennent ensuite connaissance, à l'aide de différents tableaux, de :

- . La répartition des licences enregistrées par catégorie,
- . La répartition et l'évolution des licences enregistrées par District.

En conclusion, le Comité adresse ses sincères félicitations aux clubs pour leur engagement et la qualité du travail accompli en leur sein, ce qui contribue très largement à la croissance continue des effectifs de la Ligue.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

* **Plan de Prévention et de Lutte contre les VSS : retour sur la venue de la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques**

A l'invitation du Président, la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie OUDEA CASTERA, est venue au siège de la Ligue le Jeudi 11 Avril dernier afin d'échanger avec un panel d'acteurs du football francilien amateur sur un ensemble de sujets, et notamment sur les VSS et le Plan d'actions de la Ligue.

Le Comité adresse ses sincères remerciements aux représentants de clubs présents, salue la qualité de leurs interventions, et se réjouit de l'écoute dont a fait preuve la Ministre.

Le Comité est par ailleurs informé que le Plan Régional de Prévention et de Lutte contre les VSS sera présenté à la Région Ile-de-France dans les semaines à venir.

* **Retour sur la réunion du Collège des Présidents de Club du Samedi 06 Avril 2024**

Le Collège des Présidents de Club a été réuni le Samedi 06 Avril dernier au siège de la Ligue dans le cadre notamment du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre les VSS. Il leur a ainsi été présenté le retour du questionnaire envoyé aux clubs et l'analyse des 500 réponses reçues.

Cette réunion a également été l'occasion d'échanger avec les Présidents présents sur le devenir du Championnat Seniors de R1 (modalités de départage de l'accédant et retour à une poule unique dans ce Championnat).

* Collèges des Présidents de Ligue, de District et des Autres Acteurs du Football du 04 Mai 2024 – Projets de modifications aux textes de la FFF

Après s'être étonné de la tardiveté de l'envoi (8 jours avant la réunion des Collèges !), ce qui ne permet pas une étude approfondie, le Comité prend connaissance des propositions de modifications aux textes fédéraux qui seront présentées lors de cette réunion des Collèges, et ce, préalablement à leur approbation par l'Assemblée Fédérale du 08 Juin prochain.

Les propositions de modifications aux Statuts de la FFF appellent un certain nombre d'observations qui sont partagées en séance.

Il est par ailleurs souligné que, pour la 2^{ème} année consécutive, le Budget Prévisionnel ne sera pas présenté lors de la réunion des Collèges, ledit Budget étant présenté aux membres des Collèges lors d'une visioconférence le 27 Mai prochain, soit après l'envoi des documents de l'Assemblée Fédérale du 08 Juin.

* Information sur les dossiers d'engagement 2024/2025

Le Comité est informé de la mise en ligne sur l'Extranet Ligue du dossier d'engagement 2024-2025, et ce, à compter du 03 Mai 2024.

Etant rappelé que les clubs non à jour financièrement avec la Ligue n'auront pas accès à leur dossier jusqu'à régularisation des sommes dues.

La date butoir de saisie et de retour du dossier est fixée au 31 Mai 2024.

Comme chaque saison, un courriel sera envoyé à tous les clubs pour les informer de la date d'ouverture de la campagne d'engagement et une communication sera effectuée sur les différents supports de la Ligue. Les Districts sont invités à relayer l'information quant à l'ouverture de la campagne d'engagement 2024-2025 sur leurs supports de communication.

* Coupe de France 2024-2025 : nombre de clubs franciliens qualifiés pour le 7^{ème} tour

Le Comité est informé du nombre de clubs franciliens qui seront qualifiés pour le 7^{ème} tour de la Coupe de France 2024-2025 à savoir 11 (idem saison 2023-2024).

* Retour sur les premiers rassemblements de fin de saison

➤ Phase Régionale du Championnat Régional Futnet

La Phase Régionale du Championnat Régional Futnet qui a eu lieu le 30 Mars dernier à Houilles, devait réunir 16 équipes (2 par District issues des Phases Départementales).

Si ce premier rassemblement de cette nouvelle pratique s'est très bien déroulé, le Comité déplore le forfait de 5 équipes dont certaines d'entre elles n'ont même pas jugé utile de prévenir de leur absence. La question d'une sanction à l'encontre de ces clubs sera étudiée.

Le club d'EMERAINVILLE FUTNET participera aux play-offs d'accession à la D2 Futnet.

Le Comité adresse de vifs remerciements à la Ville de Houilles pour le prêt de ses installations.

➤ Phase Régionale du Challenge National U18 Futsal le 06 Avril 2024 à Bagneux

La Phase Régionale du Challenge National U18 Futsal a eu lieu le 06 Avril dernier à Bagneux. Ce rassemblement s'est déroulé dans un excellent état d'esprit, ce dont se réjouit le Comité.

L'ETOILE LAVALLOISE FUTSAL CLUB a remporté cette phase devant MARCOUVILLE CITY et MONS EN BAREUL (Ligue des Hauts de France).

Il est relevé l'absence de SAINT BRIEUC qui a prévenu la veille, ce qui a conduit à une modification de l'organisation prévue (3 matches au lieu de 6).

Le Comité adresse de vifs remerciements à la Ville de Bagneux pour le prêt de ses installations et au club de BAGNEUX FUTSAL pour son implication dans l'organisation du plateau.

Il est enfin relevé que l'autre club francilien engagé, ALMATY BOBIGNY, s'est quant à lui qualifié pour les demi-finales en sortant vainqueur de la Phase Régionale organisée à Roubaix. Ce dernier s'est incliné sur le score de 4 buts à 2 devant l'ETOILE LAVALLOISE FUTSAL CLUB.

➤ Finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Seniors

Le Président revient sur la finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Seniors qui s'est déroulée le 17 Avril dernier à Mantes-la-Ville devant 200 spectateurs. Le FC CONFLANS (R2) s'est imposé sur le score de 3 buts à 1 devant l'AC HOUILLES (R1).

Le Comité adresse de vifs remerciements à la Ville de Mantes-la-Ville pour le prêt de ses installations et au FC MANTOIS 78 pour son implication dans l'organisation de cette finale.

➤ Phase Régionale du Critérium National du Foot En Marchant

La Phase Régionale du Critérium National du Foot En Marchant s'est déroulée le 20 Avril dernier à Morfondé ; 7 équipes (1 par District à l'exception du District du Val-de-Marne qui n'a pas organisé de phase départementale) y ont participé.

L'US QUINCY VOISINS qui a terminé 1^{er}, représentera la Ligue lors de la Phase Nationale qui aura lieu les 22 et 23 Juin prochains à Clairefontaine.

Le Comité se réjouit de constater que le fair-play et la convivialité ont animé l'ensemble des participants.

➤ ToutesFoot Régional

La 2^{ème} édition de ToutesFoot Régional s'est déroulée ce Dimanche 28 Avril à Morfondé.

Cette année, les U15 F étaient la cible de cette journée ; 206 jeunes filles de cette catégorie étaient ainsi présentes sur ce plateau.

Ce ToutesFoot Régional avait été organisé autour de plusieurs thématiques telles que les JO de Paris, les nouvelles pratiques, le handisport (avec la pratique du CéciFoot), l'arbitrage et une sensibilisation aux VSS avec des jeux de rôle animés par la Commission Régionale de Féminisation.

G. YESLI-KERRARD fait part au Comité de la satisfaction des participantes quant aux animations proposées, ce dont il se réjouit.

Enfin, le Comité est informé de l'organisation, le 18 Mai prochain, d'une réunion des référents « Ligue – Districts » afin de dresser le bilan de l'organisation des plateaux relatifs aux nouvelles pratiques (Futnet, Efoot et Foot En Marchant).

* Point sur l'organisation des Finales Régionales 2023-2024

Le Comité approuve les changements de dates et lieux des Finales comme suit :

. Les 15 et 16 Juin 2024 (au lieu des 08 et 09 Juin 2024) - Finales des Coupes de Paris CM IDF Jeunes et Féminines au stade Léo Lagrange à Paris - Club support : CO VINCENNES.

. Le 09 Juin 2024 (au lieu du 16 Juin 2024) - Finales des Coupes de Paris CM IDF CDM et Anciens au stade Pierre de Coubertin à Garges (95) - Club support : FCM GARGES LES GONESSE.

* FestiFoot U13 et U13 F

La Phase Finale du FestiFoot U13 et U13 F aura lieu les 08 et 09 Juin prochains à Capbreton, soit le même week-end que l'Assemblée Fédérale, de sorte que les élus membres de la délégation siégeant à l'Assemblée Fédérale seront mobilisés sur cette dernière.

Deux équipes U13 et deux équipes U13 F de notre Ligue participant à cette Phase Finale, notre Ligue devra donc procéder à la désignation de 4 chefs de délégation.

* Campagne ANS 2023

Il est préalablement rappelé que les clubs et les instances ont jusqu'au 30 Avril prochain pour déposer leur demande de subvention au titre de l'ANS sur la plateforme « Mon Compte Asso ». Le Comité est ensuite informé de l'enveloppe accordée à notre territoire pour le financement des projets des clubs, soit 280 500 € (contre 298 000 € la saison dernière et 340 950 € il y a deux saisons), et, comme les années précédentes, décide de la répartir à parts égales entre les 8 Districts, soit une enveloppe de 35 062 € par District.

Il souligne enfin que les Districts devront retourner leur proposition de répartition par club de l'enveloppe allouée, accompagnée du PV de la Commission, au plus tard le 22 Mai prochain.

* Dysfonctionnement du contrôle d'honorabilité

Le Comité prend connaissance de la situation d'un éducateur sous le coup d'une interdiction d'encadrer (cette mesure administrative ayant été prononcée en 2016), laquelle situation pose la question de l'absence de remontée du Ministère pour une personne qui doit normalement faire l'objet du contrôle d'honorabilité. La FFF a été interrogée sur cette absence de remontée mais à date, nous n'avons pas de réponse.

* Finale de la Coupe de France

La Finale de la Coupe de France qui se déroulera le 25 Mai prochain à Lille, opposera le PARIS SAINT-GERMAIN à l'OLYMPIQUE LYONNAIS.

Le Président invite l'ensemble des élus du Comité à assister à cette Finale ; pour cette occasion, un déplacement collectif avec un départ en car depuis Morfondé, sera organisé. De plus amples précisions seront transmises dans les prochains jours.

* LFA : organisation d'une réunion au sujet du développement des nouvelles pratiques

Le Comité prend connaissance du courrier en date du 05 Avril 2024 du Président de la LFA relatif à l'accompagnement fédéral pour le développement des nouvelles pratiques ; les Ligues sont ainsi invitées à organiser une journée de réunion dans leur territoire en présence du BELFA, de la DTN, des CTR et CTD-DAP, des Présidents des Commissions Régionales et Départementales du Football Diversifié, des référents régionaux pour chacune des nouvelles pratiques.

Pour notre Ligue, la Fédération propose que cette réunion ait lieu le 27 Mai prochain.

* Assemblées Générales de la LFA et de la FFF : relocalisation à Paris

Le Comité prend connaissance de la décision du COMEX du 25 Avril dernier aux termes de laquelle les Assemblées Générales de la LFA et de la FFF sont relocalisées par suite d'un différend avec la Ligue NOUVELLE AQUITAINE, territoire au sein duquel ces Assemblées devaient se dérouler.

Ainsi, lesdites Assemblées auront lieu comme suit :

. AG de la LFA : le 07.06.2024 au siège de la FFF

. AG de la FFF : le 08.06.2024 à Clairefontaine

* Calendrier électoral FFF

Le Comité prend connaissance du calendrier général des élections de la FFF arrêté par le COMEX du 22 Mars dernier. Il en ressort que :

. L'élection du Président de la FFF et de ses colistiers aura lieu, par un vote électronique à distance, du Mardi 10 Décembre 2024 à 10h00 au Mercredi 11 Décembre 2024 à 18h00 pour le 1^{er} tour et du Jeudi 12 Décembre 2024 à 12h00 au Vendredi 13 Décembre 2024 à 20h00 pour le 2nd tour (si nécessaire). L'annonce des résultats se faisant lors de l'Assemblée Fédérale du 14 Décembre 2024.

. Les élections des « familles » (représentants des arbitres / représentants des entraîneurs / représentants des joueuses et joueurs de haut niveau) auront lieu dans le courant du mois de Novembre 2024 et l'élection du médecin aura lieu du Mardi 10 Décembre à 10h00 au Mercredi 11 Décembre à 18h00.

* Assemblées Electives des Districts

Le Comité prend connaissance des dates des Assemblées Electives des Districts franciliens :

- . District PARISIEN : le 14 Juin 2024
- . District de la SEINE-ET-MARNE : le 18 Juin 2024
- . District des YVELINES : le 15 Juin 2024
- . District de l'ESSONNE : le 14 Juin 2024
- . District des HAUTS-DE-SEINE : le 29 Juin 2024
- . District de la SEINE-SAINT-DENIS : le 27 Juin 2024
- . District du VAL DE MARNE : le 14 Juin 2024
- . District du VAL-D'OISE : le 29 Juin 2024

* Dysfonctionnements modules « Compétitions » et « Désignations »

Le Comité est informé de nouveaux dysfonctionnements sur les modules « Compétitions » et « Désignations » constatés ces dernières semaines, tels que :

- Modifications faites dans le module « Compétitions » mais qui ne basculent pas en temps réel dans Foot2000 / Footclub et sur le site
- Les désignations des officiels ne basculent plus automatiquement dans Foot2000 / Footclub (rétabli mais toujours instable)
- Lenteur ou dysfonctionnement lors de la validation d'une action dans le module « Compétitions »
- Disparition d'une rencontre
- Création de matchs supplémentaires en doublon si on clique 2 fois sur le bouton « valider »,
- Classements :
 - Classement erroné avec des points de pénalité infligé à des équipes de manière aléatoire (il est relevé que le classement de la D1 ARKEMA est également impacté par ce dysfonctionnement)
 - Prise en compte de critères de départage erronés en cas d'équipes à égalité de points

Au-delà de générer de nombreux appels des clubs, les dysfonctionnements au niveau des classements sont très inquiétants pour la gestion et la préparation de la nouvelle saison.

* Opération dotation kits Futnet

Le Comité prend connaissance du courrier électronique de la LFA en date du 25 Avril dernier informant la Ligue d'une opération de dotation de kits Futnet en faveur des clubs évoluant en D1 Futnet 2023-2024 et de ceux engagés dans les Championnats Régionaux 2023-2024, la liste de ces derniers clubs devant être transmise par les Ligues Régionales.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliations pour 2024-2025

Le Comité émet un avis favorable, sous réserve de réception de la nouvelle attestation sur l'honneur édictée par la F.F.F., aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres

- . FOOTBALL CLUB KURDE D'ESSONNE (91)
- . ASSOCIATION SPORTIVE ORVILLOISE (95)
- . ASSOCIATION SPORTIVE DES UKRAINIENS FOOTBALL CLUBS (78)
(sous réserve de réception du récépissé initial)
- . LES TOURNOIS DU SILENCE (94)
- . FOOTBALL CLUB MUSCLE (77)

Clubs Futsal

- . SEM NOME FC (95)
- . FUTSAL MRT (77)

Sortie de club omnisports

Club libre

. 518 241 – CSM ROSNY SUR SEINE (78)

Le Comité,

Vu la prise d'autonomie de la Section Football du club omnisports « CSM ROSNY SUR SEINE » par suite de l'arrêt de l'activité Football au sein du club omnisports, et la création d'une nouvelle association dénommée « CLUB SPORTIF ROSNY SUR SEINE FOOTBALL »,
Vu l'accord donné par ledit club omnisports quant au transfert des droits sportifs vers la nouvelle association dénommée « CLUB SPORTIF ROSNY SUR SEINE FOOTBALL »,
Autorise le transfert des droits sportifs acquis par la Section Football de « CSM ROSNY SUR SEINE » à l'issue de la saison 2023-2024 vers la nouvelle association dénommée « CLUB SPORTIF ROSNY SUR SEINE FOOTBALL ».

* Courrier du PARIS UNIVERSITE CLUB : décision de la Commission de Discipline du District PARISIEN

Le Comité,

Pris connaissance du courrier du PARIS UNIVERSITE CLUB duquel il ressort que ce dernier club demande au Comité de céans de saisir la Commission Régionale d'Appel de la Ligue par suite de la décision de la Commission Départementale de Discipline du District PARISIEN sur le match ES SEIZIEME / FC SOLITAIRES PARIS EST,
Observe que le club directement sanctionné n'a pas fait appel de la décision susvisée,
Et rappelle que :

. Ce n'est qu'en cas d'appel principal interjeté par un assujetti directement intéressé que le Comité de Direction fait systématiquement appel par l'intermédiaire de son Secrétaire Général, lequel a été dûment mandaté à cet effet,

. Le Règlement Disciplinaire pose le principe de l'indépendance des organes disciplinaires, ce qui exclut que le Comité de céans commente la décision disciplinaire visée,

Par ces motifs,

Dit ne pouvoir donner une suite favorable à la demande du PARIS UNIVERSITE CLUB.

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Réunions de coordination technique et autres réunions

. Du 26 au 28 Mars 2024 : séminaire DTN – CTRDAP à Clairefontaine

. Du 02 au 04 Avril 2024 : séminaire DTN – Beach soccer à Montpellier

. Le 23 Avril 2024 : réunion de coordination DTN- DTR

* La Formation des éducateurs

- Formations départementales

. District PARISIEN :

- CFI U6-U9 Bloc 2 – le 08.04.2024

- CFI U6-U9 Bloc 2 – le 08.04.2024

- CFI U6-U9 PFC Bloc 2 – le 08.04.2024

- CFI U10-U13 Bloc 2 – le 9.04.2024

- CFI U10-U13 Bloc 2 – le 9.04.2024

- CFI U10-U13 PFC Bloc 2 – le 9.04.2024

- CFI U14-U19 Bloc 2 – le 11.04.2024

- CFI U14-U19 PFC Bloc 2 - le 11.04.2024

- CFI Seniors Bloc 2 – le 12.04.2024

- CFI GDB Initiation : les 17 et 18.04.2024
- Journée Complémentaire DF Coach Jeunes le 15.04.2024
- Journée Complémentaire DF Coach Jeunes le 15.04.2024
- Journée Complémentaire DF Coach Séniors le 16.04.2024
- Certification CFF 1-2-3 : le 19.04.2024

. District de SEINE-ET-MARNE :

- CFI U6-U9 Mineurs Bloc 2 - le 18.04.2024
- CFI U6-U9 Mineurs Bloc 2 - le 15.04.2024
- CFI U6-U9 Mineurs Bloc 1 - le 2.04.2024
- CFI U10-U13 Bloc 1 - le 2.04.2024
- CFI U10-U13 Bloc 1 – le 16.04.2024
- CFI U10-U13 Mineurs Bloc 2 – le 19.04.2024
- CFI U10-U13 Mineurs Bloc 2 – le 16.04.2024
- CFI U14-U19 Bloc 1 – le 25.04.2024
- CFI U14-U19 Bloc 2 – le 18.04.2024
- CFI Seniors Bloc 2 – le 9.04.2024
- Certification CFF 1-2-3 : le 13.04.2024

. District des YVELINES :

- CFI U6-U9 Mineurs Bloc 2 - le 9.04.2024
- CFI U10-U13 Bloc 2 – le 18.04.2024
- CFI U10-U13 Mineurs Bloc 2 - le 11.04.2024
- CFI Séniors Bloc 2 – le 29.03.2024
- CFI U14-U19 Bloc 2 - le 24.04
- Journée Complémentaire DF Coach Jeunes - le 25.04.2024

. District de l'ESSONNE :

- CFI U6-U9 Bloc 1 – le 2.04.2024
- CFI U10-U13 Bloc 1 – le 23.04.2024
- CFI Seniors Bloc 1 – le 19.03.2024
- CFI Seniors Bloc 2 – le 25.04.2024
- CFI Gardien de But Initiation – le 15.04.2024

. District des HAUTS-DE-SEINE :

- AF Pratique Féminines – le 6.04.2024
- CFI U6-U9 Bloc 2 – le 12.04.2024
- CFI U6-U9 Bloc 1 – le 2.04.2024
- CFI Futsal U13-U15 – le 22 et 23 février
- Journée Complémentaire DF Coach Jeunes – le 09.04.2024
- Certification CFF - le 16.04.2024

. District de SEINE-SAINT-DENIS :

- CFI U6U9 Bloc 1 – le 2.04.2024
- CFI U10U13 Bloc 1 – le 22.04.2024
- CFI U14U19 Bloc 1 – le 29.04.2024
- CFI Futsal GDB Initiation – les 21 et 23.03.2024
- Certification CFF 1-2-3 – le 25.04.2024

. District du VAL DE MARNE :

- CFI U6U9 Bloc 2 – le 19/04/2024
- CFI U10U13 Bloc 2 - le 21/04/2024
- CFI Futsal Initiation – les 18 et 19/04
- CFI GDB Initiation – les 4 et 5/04/2024
- Certification CFF 1-2-3 – le 17/04/2024

- . District du VAL-D'OISE :
- CFI U6-U9 Bloc 1 – le 2.04.2024
- CFI U10-U13 Bloc 2 – le 12.04.2024
- CFI U10-U13 Bloc 1 – le 22.04.2027
- CFI U10-U13 Mineurs Bloc 2 – le 08.04.2024
- CFI U14-U19 Bloc 2 – le 15.04.2024
- CFI U14-U19 Bloc 1 – le 29.04.2024

Soit un total de :

- . Nombre de modules : 84
 - Nombre de stagiaires : 804
- . Certifications CFF : 5
 - Nombre de candidats : 92
- . Journées complémentaires (équivalence DF) : 5
 - Nombre de stagiaires : 84

- Formations régionales

- . CFI Gardien de but – Entraînement : les 8 et 9 Avril 2024 à Morfondé
- . CFI Préparation Physique : les 8-9 et 11-12 Février 2024 à Morfondé
- . CFI Futsal U18 Séniors : les 8 et 9 Avril 2024 à Livry-Gargan
- . Certification CFI Futsal : le 10 Mars 2024 à Livry-Gargan

- La Formation Professionnelle

Brevet de Moniteur de Football (BMF) en apprentissage

(72 stagiaires en formation – 10 Blocs de formation)

- Bloc de Formation 9 :
 - . Promotions 1 et 2 : les 2 et 3 Avril 2024
 - . Promotion 3 : les 4 et 5 Avril 2024
- Certification UC3 -1 :
 - . Promotions 1 et 2 : les 22 et 23 Avril 2024
 - . Promotion 3 : les 25 et 26 Avril 2024

Brevet d'Entraîneur de Football

(54 stagiaires en formation – 6 semaines de formation)

- Promotion 1 :
 - . Semaine 6 : du 2 au 5 avril 2024
- Promotion 2 :
 - . Semaine 6 : du 22 au 26 avril 2024

Intersession / Maîtres de stage / Tutorat

Accompagnement individuel des stagiaires :

- . BMF en apprentissage : du 02 au 26 Avril 2024
- . Brevet de Moniteur Football : Avril 2024 - visite des tuteurs n°4
- . Brevet d'Entraîneur de Football : Avril 2024 - visite des tuteurs n°4
- . DESJEPS – FFF : Le 18 Avril 2024

Formation Professionnelle Continue

- . Les 11 et 12 Avril 2024 : la direction technique d'un club – 24 stagiaires
- . Les 21 et 22 Avril 2024 : la direction technique d'un club - 24 stagiaires
- . Les 25 et 26 Avril 2024 : Préformation et formation - 25 stagiaires

* Le Projet de Performance Fédéral

Catégorie U14 F :

- . Brassage régional le Mercredi 03 Avril 2024 à Morfondé (35 joueuses - 18 clubs représentés)
- . Match Inter Ligue le Mercredi 17 Avril 2024 à Montargis (équipe 1) : Centre VDL / Paris IDF : 0 - 1
- . Match de préparation le Jeudi 18 Avril à Morfondé (équipe 2) : Paris IDF / USM VILLEPARISIS (U13) : 4 – 2
- . Centre de Perfectionnement des gardiennes de buts le Lundi 08 Avril (9 joueuses - 9 clubs représentés)

Catégorie U14 :

- . Centre de Perfectionnement des gardiens de buts le Mardi 09 Avril (14 joueurs - 14 clubs représentés)
- . Match amical à Auxerre (16 joueurs – 13 clubs représentés) : AJ AUXERRE / Paris IDF : 1 - 4

Catégorie U15 :

Equipe 2

- . Lundi 08 Avril 2024 (matin) à Morfondé : entraînement
- . Du Mardi 09 au Vendredi 12 Avril 2024 : rassemblement Inter ligues à Clairefontaine (18 joueurs convoqués – 14 clubs représentés)
- LPIFF / Sélection Antilles/Guyane/Tahiti : 3 – 1
- LPIFF / Occitanie : 0 – 2
- LPIFF / Sélection Réunion/Mayotte/Nouvelle Calédonie : 2 – 1

Equipe 1

- . Mardi 09 Avril 2024 : match de préparation (16 joueurs - 8 clubs représentés) : Paris IDF / BLANC MESNIL SF (U16) : 6 – 3
- . Samedi 13 Avril 2024 : entraînement
- . Du Mardi 16 au Vendredi 19 Avril 2024 : rassemblement Inter ligues à Lyon (18 joueurs - 10 clubs représentés)
- LPIFF / Nouvelle Aquitaine : 0 – 2
- LPIFF / Ligue Bourgogne Franche Comté : 0 – 2
- LPIFF / Rhône Alpes Auvergne : 0 – 7

U15G (Avenir)

- . Mercredi 17 Avril 2024 à Montargis : match Inter Ligues (17 joueurs - 11 clubs représentés) : LPIFF / Centre Val de Loire : 2 – 0

Sélections régionales Futsal :

Catégorie U15

- . Brassages Régionaux :
- Samedi 03 Février : 27 Joueurs - 14 clubs représentés
- Samedi 2 Mars : 24 joueurs - 12 clubs représentés
- . Mercredi 20 Mars : match de préparation : Paris IDF / BLANC MESNIL SF (U16) : 6 - 4

Catégorie U17

- . Brassages régionaux :
- Mercredi 07 Février : brassage régional (34 joueurs - 22 clubs représentés)
- Mercredi 28 Février : brassage régional (28 joueurs - 18 clubs représentés)
- . Matchs de préparation :
- Lundi 18 Mars : LPIFF / Bagnaux Futsal (Seniors R1) : 4 – 4
- Lundi 1^{er} Avril à Livry Gargan : LPIFF / Sport Ethique : 0 – 2

- . Rassemblements Inter Ligues Futsal du 17 au 19 Avril à Dijon

Catégorie U15

- Paris / Occitanie : 4-3
- Paris / Bourgogne : 4-4
- Paris / Occitanie : 3-5
- Paris / Bourgogne : 4-5

Catégorie U17

- Paris / Occitanie : 4-2
- Paris / Bourgogne : 1-1
- Paris / Occitanie : 2-4
- Paris / Bourgogne : 4-3

Sélection régionale U23 Beach soccer

(Finalité : rassemblement Inter Ligues FFF les 22 et 23 Juin prochains à Rheu (35))

- Samedi 20 Avril à Versailles : rassemblement régional : 14 joueurs regroupés (sur 25 pré identifiés)
- Prochain regroupement régional le 18 Mai.

* Accompagnement et structuration des clubs

- Visite d'accompagnement "Label Jeunes" des clubs nationaux
- . Jeudi 28 Mars : PARIS 13 ATLETICO
- . Mardi 19 Mars : AS SAINT-OUEN L'AUMONE
- . Mercredi 20 Mars : FC 93 BOBIGNY BG
- . Lundi 25 Mars : SFC NEUILLY SUR MARNE
- . Jeudi 11 Avril : FC MONTROUGE 92
- . Mercredi 24 Avril : ESA LINAS MONTLHERY

- Réunion du jury régional des opérations FFF en milieu scolaire le Vendredi 05 Avril (en visioconférence)

Il est préalablement précisé que la désignation des œuvres lauréates s'est effectuée sur la base des critères de notation suivants :

- Respect de la thématique JOP 2024
- Originalité
- Présentation
- Animation sportive (les différents rôles)
- Implication/participation des élèves

Lauréats de l'opération « Foot à l'école » (Ecoles primaires) :

Académie de Paris

- Lauréat production statique : néant
- Lauréat production vidéo : Etablissement Gustave Rouanet, PARIS 18

Académie de Créteil

- Lauréat production statique : Etablissement Romain Gary, THIAIS
- Lauréat vidéo : Etablissement Pierre Brossolette, SAVIGNY-LE-TEMPLE

Académie de Versailles

- Lauréat production statique : Etablissement Les Essarts, CERGY
- Lauréat production vidéo : Etablissement Le Paradis, CORBEIL-ESSONNES

Arbitrage

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

* Retour sur la réunion des Présidents des Commissions Régionales de l'Arbitrage au siège de la FFF du 16 Mars 2024 (projet de réforme de l'arbitrage).

* Retours sur la Phase Régionale du Challenge National Foot en Marchant et sur l'opération « Toutes Foot Régional ».

* Point sur les difficultés rencontrées avec le nouveau module « Désignations ».

* Point sur le lancement de la Section Sportive Scolaire Filière Arbitrage au Blanc Mesnil : organisation de détections le 30 Avril prochain.

TARIFS 2024-2025

Tenant compte du nouveau record de licenciés (3^{ème} record en 3 saisons), et de la maîtrise des charges courantes de la Ligue (et ce, notamment dans un contexte général inflationniste et de hausse du coût de l'énergie), le Comité, sur proposition de son Président, décide de maintenir, pour la saison 2024-2025, les tarifs à leur niveau de la saison 2023-2024.

Etant précisé que :

. S'agissant du tarif des licences, le maintien du tarif s'entend hors évolution du coût de l'assurance licence.

Sur cette question du coût de l'assurance licence, il est rappelé que :

- Dans le cadre de la reconduction du contrat assurance licence souscrit auprès de GENERALI par l'intermédiaire de GENERALI#SPORTS, la prime d'assurance est fixée à 2,06 € par licence pour la saison 2024-2025 (contre 2,03 € pour la saison 2023-2024 et 2,00 € pour les saisons 2020-2021 à 2022-2023).

- Depuis la saison 2022-2023, la Ligue a souscrit un contrat « Intégrité des licenciés » (par suite de la modification de l'article L321-4 du Code du Sport) auprès de CFDP Assurances, par l'intermédiaire de GENERALI#SPORTS. La prime d'assurance étant quant à elle fixée à 0,05 € par licence pour la saison 2024-2025 (sans changement par rapport aux saisons précédentes).

Par suite de l'augmentation contractuelle sur la partie « Responsabilité Civile & Individuelle Accident », le coût total de l'assurance d'une licence passe donc de 2,08 € à 2,11 € (+ 1,4%) pour la saison 2024-2025.

. La cotisation du club dont l'équipe représentative évolue dans le Championnat Futsal Féminin est ajustée afin de tenir compte de l'évolution de la pratique (organisation d'un véritable Championnat depuis la saison 2022-2023).

. Le droit d'engagement d'une équipe sera désormais réclamé aux clubs s'engageant dans le Championnat Régional Futsal U18 et ce, afin de tenir compte de l'évolution de la pratique (organisation d'un véritable Championnat à compter de la saison 2024-2025).

Tarifification des nouvelles licences

Par suite de décisions de l'Assemblée Fédérale quant à la création de nouvelles licences (licence « Stagiaire éducateur », licence « Foot Santé », et licence « Futnet »), le Comité fixe comme suit leur prix de vente :

. Licence « Stagiaire éducateur » :

(Créée par l'Assemblée Fédérale du 18.06.2022, cette licence est délivrée aux stagiaires en formation BMF ou BEF n'ayant aucun module ou certificat fédéral de formation d'éducateur de football)

Sous réserve de confirmation de la FFF quant à la part fédérale, le prix de vente de la licence « Stagiaire éducateur » est égal au prix de vente de la licence « Educateur Fédéral ».

. Licence « Foot Santé » :

(Créée par l'Assemblée Fédérale du 16.12.2023, cette licence qui n'est pas liée à une question d'âge, permet d'exercer uniquement dans les nouvelles pratiques - Foot en marchant, Fitfoot et GolFoot -)

Sous réserve de confirmation de la FFF quant à la part fédérale, le prix de vente de la licence « Foot Santé » est égal au prix de vente de licence Football Loisir (Senior).

. Licence « Futnet » :

(Créée par l'Assemblée Fédérale du 16.12.2023, cette licence est indispensable pour pratiquer dans les compétitions de niveau A du Futnet - Championnat National Futnet notamment -).

Sous réserve de confirmation de la FFF quant à la part fédérale et aux catégories concernées, le prix de vente de la licence « Futnet » est égal au prix de vente de la licence Futsal.

Il est également précisé qu'un acompte licences spécifique sera réclamé aux nouveaux clubs qui ne s'engageraient que dans les compétitions Futnet.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (REGLEMENT DU RELEVÉ ARRÊTÉ AU 31.03.2024)

Le Comité,

Pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 31 Mars 2024,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., l'appel à cotisations au titre du relevé arrêté au 31 Mars 2024, comprenant notamment le solde des licences enregistrées au titre de la présente saison, a été envoyé aux clubs par mail « Notifoot » le 05 Avril 2024,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article susvisé, le règlement de ce relevé devait être effectué au plus tard le 25 Avril 2024, soit dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations,

Considérant qu'à l'échéance de paiement susvisé, le Comité observe que certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur situation financière, ni pris contact avec la Ligue,

Considérant qu'à ce stade, il convient de relever que le nombre d'adhésions au sein des clubs a atteint un niveau record pour la saison 2023/2024, et ce, pour la 3^{ème} saison consécutive,

Considérant dès lors que dans un souci d'équité, les dispositions réglementaires en cas de non-règlement des sommes dues à l'échéance de paiement fixée doivent être mises en œuvre à l'encontre des clubs concernés,

Par ces motifs et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

En application des dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.,

Dit qu'à défaut de règlement du relevé arrêté au 31 Mars 2024 au plus tard le Jeudi 09 Mai 2024 (étant précisé que ce nouveau délai de paiement ne concerne pas les sommes qui seraient encore dues au titre du relevé arrêté au 31 Décembre 2023), la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans des clubs débiteurs seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Pour les clubs n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles,

Et rappelle aux clubs débiteurs au titre du relevé arrêté au 31 Mars 2024 qu'ils ne pourront pas accéder à leur dossier d'engagements et d'alternances 2024/2025 jusqu'à régularisation des sommes dues, ce qui peut remettre en cause leur intégration dans les différents Championnats pour la saison précitée.

Une copie de la présente décision et de la liste des clubs concernés sera transmise aux Districts franciliens pour application sur les compétitions départementales.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX TEXTES DE LA LIGUE : OBLIGATIONS DES CLUBS DU CHAMPIONNAT SENIORS MASCULINS

Le Comité,

Après avoir rappelé que lors de sa réunion plénière du 25 Mars dernier, il lui a été présenté une proposition de modifications à l'article 11.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue visant à intégrer les équipes U15 et U17 dans l'appréciation du respect des obligations des clubs du Championnat Seniors Masculins du R1 à la D1 (l'équipe U15 pouvant venir en remplacement de l'équipe U14 et l'équipe U17 en remplacement de l'équipe U16, le reste des obligations – *notamment celle relative à la présentation d'une équipe U18* - étant inchangé) mais que, par suite de l'intervention de Présidents de District – lesquels souhaitaient une plus large « ouverture » (3 équipes de jeunes de catégories distinctes prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18 et U20) -, il a été décidé de surseoir à statuer,

Pris connaissance des nouvelles propositions de modifications à l'article 11.1 susvisé desquelles il ressort que :

. Il a été tenu compte de la nécessité de « préserver » le Championnat U18 dont l'organisation est obligatoire pour permettre aux clubs de la Ligue de prétendre à l'accession au Championnat National U19,

. Le principe selon lequel les obligations des clubs de D1 sont fixées par la Ligue, reste maintenu,

. Il est instauré une graduation du niveau des obligations en fonction des divisions, la D1 constituant un palier entre la D2 et le Championnat Régional,

Les entérine à l'unanimité (cf. Annexe 1).

Date d'effet : 1^{er} Juillet 2024.

QUESTIONS DIVERSES

R. ROYAN

. Retour sur les demi-finales de la Coupe Inter-DOM qui ont eu lieu le 20 Avril dernier sur les installations du FC THORIGNY SUR MARNE.

. Propose de mener une réflexion sur une évolution du Règlement de la Coupe Inter-DOM visant à préserver l'esprit de cette épreuve.

D. VIARD

. Revient sur le tirage au sort des premières rencontres de la Finale Régionale du Festival Foot U13 et U13 F qui aura lieu le Samedi 04 Mai prochain sur les installations du FC JOUY LE MOUTIER. De belles affiches sont au programme.

JP MEURILLON

. Rappelle que le Comité Directeur de Ligue a notamment autorisé, sous certaines conditions, la participation d'une équipe U15 F d'un club de D1 Féminine ou D2 Féminine à des épreuves masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8, et demande s'il ne devrait pas être envisagé d'étendre cette mesure aux clubs de D3 Féminine.

. Quid de la réflexion quant à la valorisation d'une arbitre féminine par l'attribution d'un muté supplémentaire au titre du Statut de l'Arbitrage.

. Revient sur la demande de l'US MAULOISE quant à l'évolution du Règlement Sportif Général de la Ligue en matière d'équipes Seniors en entente, et rappelle que les Règlements Généraux ont été modifiés sur ce point.

Il est rappelé que dans le cadre de l'étude de cette demande de modifications réglementaires, un recensement préalable du nombre d'équipes en entente dans la catégorie Seniors sur le territoire de la Ligue et un point de la situation des clubs concernés sont effectués. Cette question sera ensuite discutée lors d'une prochaine réunion « Président de Ligue – Présidents de District ».

. Observe que l'article 47 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football dispose que la licence « Animateur Fédéral » peut être délivrée à des personnes titulaires du CFF1 âgées de 14 ans révolus tandis que la formation au CFF1 n'est accessible qu'à partir de 16 ans. Il est précisé que le Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et les Règlements des CFF sont des textes édictés par la FFF, de sorte que cette anomalie doit être remontée à cette dernière. Le Président invite Jean-Pierre MEURILLON, en sa qualité de membre de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, à effectuer cette remontée.

C. DEVILLE-CAVELLIN

- . Point sur les Finales des Coupes Départementales programmées le 1^{er} Mai prochain.
- . Point sur les actions du District et notamment la distribution de ballons et de chasubles « arbitre » pour les dirigeants des clubs amenés à diriger des rencontres.
- . Point des travaux du Collège des Présidents de Club sur le thème de la violence.
- . Retour sur les derniers incidents qui ont eu lieu dans le cadre d'une rencontre de compétition départementale.

G. MATHIEU

- . Retour sur la Finale Régionale du Challenge National Foot En Marchant.
- . Point sur le Critérium Football Loisir à 7.

P. COLLOT

- . Retour sur le rassemblement « ToutesFoot » organisé par le District le 20 Avril dernier.
- . Retour sur un incident survenu dans le cadre d'une rencontre du Championnat U16 de D1 du District.
- . Réunion à venir du Conseil des Présidents de Club.

F. CHARRASSE

- . Signature d'une convention avec le Parquet lors de l'Assemblée Générale.
- . Point sur les Finales des Coupes Départementales qui auront lieu le 26 Mai prochain.
- . Fin des Championnats Départementaux le 05 Mai prochain.

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Président Délégué
Bruno FOUCHET